



# CANTAL INGÉNIERIE & TERRITOIRES



**AGENCE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE**  
savoir-faire - compétence - écoute - conseil





Je crois au dynamisme de nos territoires ruraux qui ont tant d'atouts à valoriser. Nous devons cependant innover. En cela, Cantal Ingénierie & Territoires est un parfait exemple de réussite. En effet, à l'heure où les collectivités doivent trouver des ressources et de l'ingénierie qui leur fait parfois défaut, nous avons su, E.P.C.I., Communes et Département travailler autour d'un collectif pour mutualiser nos moyens et gagner en efficacité.

  
**BRUNO FAURE**  
Président de Cantal  
Ingénierie & Territoires

## UNE RÉPONSE AUX BESOINS DES COLLECTIVITÉS ET UNE AIDE À LA DÉCISION

Depuis sa création en 2012, l'Agence départementale Cantal Ingénierie & Territoires a convaincu la quasi-totalité des collectivités cantaliennes, et au regard du volume d'activité qui ne cesse de croître, cet engouement est durable. Ceci est représentatif d'un véritable besoin ancré dans une réalité de terrain.

## UN SOUTIEN A TOUTES LES ETAPES DE VOTRE PROJET

- De la définition du besoin à la réalisation des travaux,
- Pour une simple expertise, de l'assistance à maîtrise d'ouvrage ou en maîtrise d'œuvre.

## QU'EST-CE QUE CANTAL INGENIERIE & TERRITOIRE (C.I.T.) ?

Au sens de l'article L 5511-1 du Code général des collectivités territoriales, Cantal Ingénierie & Territoires est un établissement public dénommé «agence départementale». Elle est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier.

## QUI PEUT BÉNÉFICIER DE CET ACCOMPAGNEMENT ?

L'ensemble des communes, établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et autres organismes de coopération locale ayant leur siège dans le Département peut devenir membre de C.I.T. Il suffit d'approuver les statuts par délibération et de s'acquitter d'une cotisation annuelle forfaitaire (par habitant ou suivant le budget). Celle-ci ouvre droit à un panel de services gratuits (conseil juridique et administratif, utilisation de la plateforme de dématérialisation, d'une salle virtuelle de visioconférence, de l'ENT pour les écoles primaires...). L'accès aux autres prestations est facturé en supplément.

**AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2020, 100 % DES EPCI ET 95 % DES COMMUNES DU CANTAL NOUS FONT CONFIANCE.**

## LES MISSIONS - PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION.

- Assistance et conseils juridiques et administratifs dans les domaines liés à la gestion locale ;
- Accompagnement de projets et aide à la programmation ;
- Eau et Assainissement : Assistance à maîtrise d'ouvrage ;
- Voirie et réseaux divers : Assistance à maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre ;
- Patrimoine bâti, Espaces publics et Tourisme : Assistance à maîtrise d'ouvrage ;
- Numérique et E-administration : dématérialisation, développement du numérique éducatif dans les écoles ;
- RGPD - DPO délégué à la protection des données.

Le périmètre d'intervention de C.I.T est en constante évolution pour s'adapter aux contraintes et aux besoins des territoires.



## CINQ BONNES RAISONS DE FAIRE APPEL À C.I.T. ?

- Une ingénierie publique de proximité ;
- Un accompagnement personnalisé ;
- Un savoir-faire et une équipe de professionnels à votre disposition toujours à la recherche de solutions adaptées ;
- Un gage de réactivité et d'efficacité répondant à une logique de solidarité territoriale et de mutualisation de compétences ;
- Un panel d'outils à la disposition des communes et de leurs groupements de la définition à la réalisation de leur projet.



### **CANTAL INGÉNIERIE ET TERRITOIRES**

28, avenue Gambetta - 15015 Aurillac Cedex  
Tél.: 04.71.45.27.27 - [cit@cantal.fr](mailto:cit@cantal.fr)  
[ingenierie-et-territoires.cantal.fr](http://ingenierie-et-territoires.cantal.fr)